

PROJET d' ETABLISSEMENT



Institut Libre des Métiers

LE PROJET D'ETABLISSEMENT de L'INSTITUT LIBRE DES METIERS

Table des matières

1. Préalables.....	3
2. Notre projet d'établissement sur le plan éducatif.....	6
3. Notre projet d'établissement sur le plan pédagogique.....	8
<i>A. Vivre la démocratie au quotidien.....</i>	<i>8</i>
<i>B. Constituer de véritables équipes éducatives.....</i>	<i>10</i>
<i>C. Ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires.....</i>	<i>11</i>
<i>D. Créer un contexte d'apprentissage favorable.....</i>	<i>13</i>
<i>E. Conduire chacun des élèves aux savoirs et aux compétences attendus.....</i>	<i>16</i>
<i>F. Organiser des bilans.....</i>	<i>17</i>
<i>G. Préparer aux choix professionnels en dépassant les limites sociales et culturelles.....</i>	<i>18</i>
4. Evaluation.....	20

1. PREALABLES

Organisation générale

L'E.P.S.I.S. « Institut Libre des Métiers » est un établissement d'enseignement professionnel secondaire spécialisé subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il organise un enseignement de Forme 3 pour des adolescents et adolescentes atteints de déficience de Types 1 – 3 ou 8 âgés entre 13 et 21 ans (sauf dérogation).

Après une année d'observation, l'établissement organise 6 secteurs professionnels évoluant au travers 3 Phases et propose 15 finalités.

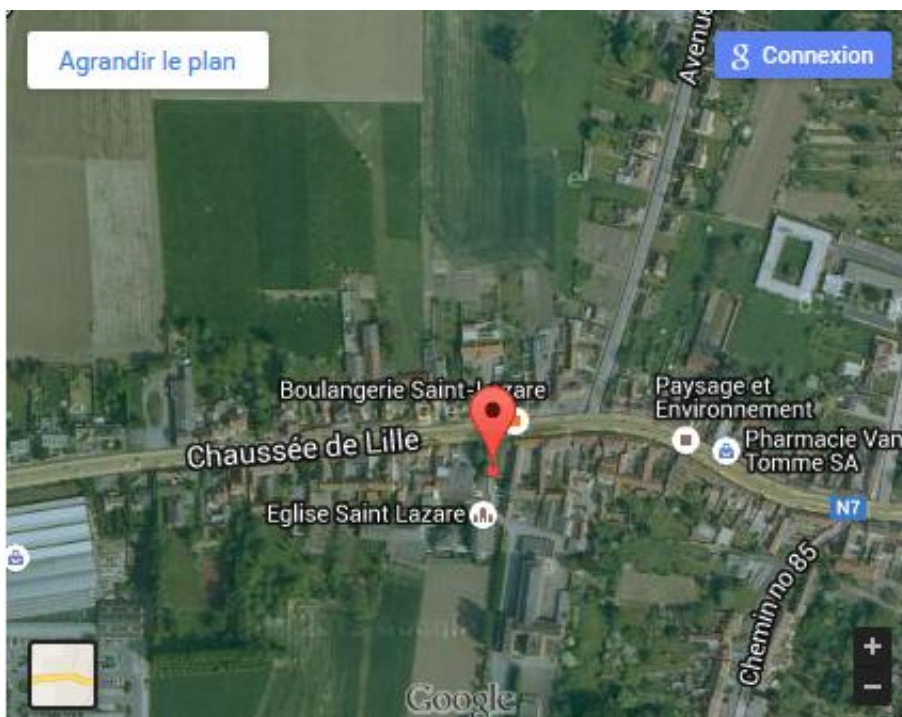
SITE 1	1^{ière} Observation	Secteurs <i>Phase 1</i>	Groupes <i>Phase 2</i>	Métiers <i>Phase 3</i>
		Services Aux Personnes	Services Sociaux et Familiaux	Technicien(ne) de Surface Aide Logistique en Collectivité
Hôtellerie-Alimentation	Restauration	Commis(e) de Cuisine Commis(e) de Salle Agent(e) de Fabrication Alimentaire - CPU		
Habillement - Textile	Habillement	Piqueur(euse) Polyvalent(e) Ouvrier(ère) Retoucheur(euse)		
Economie	Travaux de magasin	Auxiliaire de Magasin		

SITE 2	1^{ière} Observation	Secteurs <i>Phase 1</i>	Groupes <i>Phase 2</i>	Métiers <i>Phase 3</i>
		Industrie	Construction Métallique Mécanique - Garage	Ferronnier(ière) Aide Mécanicien(ne) Garagiste
Construction	Bois Construction Gros-Œuvre	Monteur(euse) Placeur(euse) d'Eléments Menuisés Maçon(ne) - CPU Carreleur(euse) - CPU		
	Parachèvement du Bâtiment	Peintre Décorateur(trice) - CPU Ouvrier(ère) Poseur(euse) de Revêtements Souples de Sols		

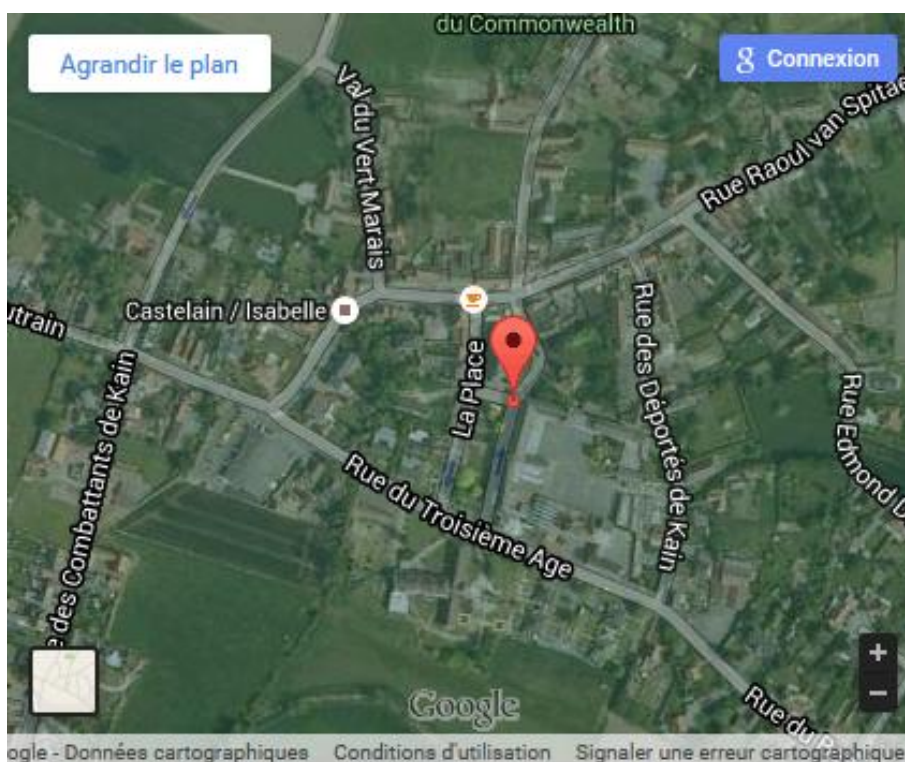
Plan d'accès

L'établissement se compose de deux implantations aisément desservies par les transports en commun :

- L'un, le site 1, où se situe également le siège social : 198, Chaussée de Lille – 7500 TOURNAI



- L'autre, le site 2 : 10, Place – 7540 Kain



Textes de références

- Projet éducatif et pédagogique de l'enseignement subventionné libre confessionnel.
- Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Décret organisant l'enseignement spécialisé du 03 mars 2004.
- Règlement des études de l'enseignement secondaire spécialisé.

Remarques préliminaires

- Une pédagogie différenciée, individualisée est mise en place en adéquation avec les difficultés de l'adolescent et ses potentialités.
- En Forme 3, les projets sont axés vers une insertion professionnelle.
- Certaines obligations restent cependant incontournables : une fréquentation régulière, la ponctualité, une participation active aux cours, la bonne tenue du journal de classe, le respect du règlement, de la charte de vie et des autres personnes.

Voilà les conditions indispensables à la progression et à la réussite !

2. Notre projet d'établissement sur le plan éducatif

Notre établissement a pour objectifs spécifiques...

Promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves.

- Réconcilier le jeune avec la vie scolaire, lui redonner confiance en lui et en ses possibilités.
- Développer un maximum d'activités qui permettent à l'élève de se sentir reconnu (en mettant en valeur ses réalisations).

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

- Permettre à chacun, suivant ses possibilités propres, de se construire un projet de vie et d'envisager, avec la participation de ses parents et/ou des personnes responsables, son intégration socioprofessionnelle.
- Optimiser son autonomie dans le cadre familial, scolaire et social ainsi que ses facultés de communication et d'adaptation.
- Favoriser au maximum les contacts vers l'extérieur afin de faciliter l'intégration en milieu professionnel, en entreprise de formation par le travail, en centre de formation professionnelle voire en entreprise de travail adapté.
- Ces actions ne peuvent se réaliser que dans un cadre scolaire structuré basé sur le respect.
- Mettre en application une pédagogie de la réussite.
- Permettre à chacun d'accéder à l'outil informatique.

Préparer les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

- Rechercher des lieux de stage et des activités en adéquation avec les capacités réelles de l'adolescent et créer ainsi des synergies avec le monde du travail.
- Permettre à certains jeunes en décrochage scolaire, par des contrats concrets et limités, de se reprendre, de combler leurs lacunes, d'être à même de réintégrer l'enseignement ordinaire.
- Amener les élèves à comprendre que, si la qualité d'élève procure une série de droits, elle implique aussi des devoirs et des obligations.

Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociales.

- Amener chaque élève qui en a les possibilités à obtenir un diplôme (C.E.B., Certificat de qualification, C.E.S.I., V.C.A., permis de conduire théorique, brevet de 1ers secours, ...).
- Développer la personnalité de chacun sur le plan physique, psychomoteur, affectif et social.
- Préparer les jeunes, en tenant compte de leurs difficultés, à être des citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
Réorienter certains élèves vers d'autres formes d'enseignement voire l'ordinaire ; notamment, au travers des processus d'intégration.
- Donner la possibilité aux élèves qui le désirent et qui ont les compétences suffisantes, sur décision du Conseil de classe, d'obtenir un contrat d'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de l'enseignement en alternance organisé en collaboration avec le CEFA mixte de Leuze.

3. Notre projet d'établissement sur le plan pédagogique

Notre établissement met en œuvre...

A. Vivre la démocratie au quotidien

Définir les règles de base qui permettent la réflexion et la négociation.

- Le **règlement d'ordre intérieur** (R.O.I.) de l'école est expliqué par un professeur en début d'année scolaire à tous les nouveaux élèves. Pour les élèves arrivant en cours d'année, la Direction, le/la titulaire ou l'assistante sociale se charge de cette tâche.
- Une **charte de vie** est insérée dans le journal de classe et expliquée en début d'année scolaire. Elle est affichée dans tous les locaux et couloirs.
- Un **code de bonne conduite au réfectoire** est élaboré avec les élèves, les éducateurs afin que les repas se passent dans le calme et le respect de chacun.
- Un **code de bonne conduite** est aussi rédigé pour les déplacements dans les **transports en commun**.
- Un **règlement propre au cours d'éducation physique** est établi et inséré dans le journal de classe de chaque élève.
- Un **règlement interne** est affiché dans chaque **atelier**.

Assurer l'accès aux informations qui le concernent

- Un **panneau d'affichage** se trouve dans le hall de l'école et chaque élève peut y trouver les informations nécessaires qui concernent la vie commune de l'établissement.
- Le **journal de classe** est un moyen privilégié dans lequel l'élève et le professeur notifient les informations particulières pour cet étudiant. Les objectifs P.I.A. y sont notifiés.
- Des **contacts téléphoniques, courriers, rencontres** sont mis en place chaque fois que cela s'avère nécessaire.
- Le **P.I.A.** – Plan Individuel d'Apprentissage – et le **P.I.T** – Plan Individuel de Transition – sont des moyens efficaces de communiquer des informations plus personnelles à l'élève, aux responsables.
- Le **bulletin** reprend l'état d'avancement d'acquisition des compétences-seuils dans les différentes disciplines, l'attitude au travail dans les cours ainsi qu'au sein de l'établissement.
- Le **carnet de stage** permet d'être informé des compétences travaillées en entreprise et de l'évaluation que le patron en a donnée.
- Le titulaire de chaque élève a à cœur d'expliquer le contenu de chaque document aux adolescents qui le désirent.

Assurer les conditions d'un fonctionnement démocratique du conseil de participation.

- Chaque année, des élèves **représentant** leurs condisciples sont conviés aux réunions.

Dans la vie quotidienne, responsabiliser les élèves

- Une heure semaine est consacrée à **l'éducation à la citoyenneté** en phases 1 et 2, deux heures y sont consacrées en phase 3.
- Des **actions concrètes de la vie quotidienne** sont davantage mises en évidence : démarches personnelles lors de la recherche des stages, remplir un virement, consulter des sites internet permettant de trouver un horaire de bus / train, rédiger un CV, une lettre de motivation, ouverture d'un compte bancaire, étude le permis de conduire théorique, ...
- Quatre fois par semaine, les élèves de la **section Hôtellerie** assurent les commandes de **baguettes garnies, lunches, repas chauds internes et externes** à l'école.
- Deux à trois fois par semaine, les élèves de la **section Hôtellerie 3^{ième} phase** assurent le menu – 3 services – du **restaurant didactique** ainsi que le service à table.
- Les élèves de la **section Economie** assurent la bonne gestion de l'« Indispensable Maillon », **vente de collations** ouverte à tous lors des récréations ainsi que celle du **magasin didactique**. Ils ont, du reste, l'opportunité de se rendre **dans un magasin local** à raison d'1/2 journée par semaine afin d'acquérir des compétences spécifiques.
- Les élèves de la **section Economie** assurent la **réception des marchandises alimentaires** et approvisionnent les **sections de l'Hôtellerie et Services Aux Personnes**. Ils ont, du reste, l'opportunité de se rendre **dans un magasin local** à raison d'1/2 journée par semaine afin d'acquérir des compétences spécifiques.
- Les élèves de la **section Services Aux Personnes** assurent le **nettoyage de vaisselles, de locaux, de linges de maison** ainsi que le **repassage de linges déposés** par des enseignants.
- Participation active dans la **réparation des dégâts commis** en aidant l'ouvrier d'entretien et bien sûr en toute sécurité (nettoyage du sol, ramassage de verre cassé, aides diverses, ...)
- Participation passive par le **paiement des réparations des dégâts occasionnés** volontairement.
- Dans chaque discipline, une **grille** reprenant les **compétences-seuils** est élaborée et est mise à disposition de l'élève. Celui-ci peut à tout moment consulter cette grille et se rendre compte des progrès qu'il a faits mais aussi du chemin qu'il lui reste à parcourir pour obtenir une ou plusieurs autres

Faire des élèves acteurs de leurs progrès

compétences- seuils supplémentaires.

- Le professeur peut ainsi mieux l'encourager, l'orienter, le motiver dans les efforts à fournir.

B. Constituer de véritables équipes pédagogiques

Prévoir des concertations entre tous ceux qui participent à l'éducation des élèves et favoriser les projets communs.

- Ces **concertations** se passent dans le cadre des Conseils de classe, des heures de travail collaboratif par discipline et durant les heures de recyclage-guidance.
- Les heures de **travail en équipes interdisciplinaires** permettent aux professeurs de collaborer entre eux, d'échanger des informations, de mettre en place une remédiation appropriée.
- Les heures consacrées au **projet d'école** dans le cadre de la grille horaire sont un autre moyen de mettre sur pied et de réaliser des projets communs.
- Un groupe pluridisciplinaire intitulé « **Groupe Bien-être** », incluant également des membres du C.P.M.S.S. dont dépend l'établissement, développe et planifie des activités axées sur la prévention des assuétudes et des comportements à risques au sens large, afin d'essayer de prévenir le décrochage scolaire.
- Un groupe pluridisciplinaire intitulé « **Projet environnement** » développe et planifie des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation au respect de l'environnement.

Planifier la formation en fonction des besoins de l'équipe.

- Des **journées de concertation et de formation interdisciplinaires** au cours desquelles les professeurs de cours généraux et de pratique professionnelle coordonnent leurs efforts par une meilleure compréhension des besoins spécifiques de chacun sont programmées.
- Des professeurs participent à des **formations** telles que l'initiation à l'utilisation d'un traitement de texte, tableur, d'internet, la gestion de la violence, des conflits les assuétudes, la communication non violente, le PIA – mieux formuler les objectifs, ...
- Des **conseillers** de la Fédération sont sollicités pour assurer un **soutien et un accompagnement pédagogiques** auprès des membres du personnel selon les besoins et nécessités.
- **Actualisation des connaissances des professeurs** par la participation de ceux-ci à des formations organisées par différentes entreprises et ASBL.
- Participation à des **formations P.O., intra et inter écoles**.
Echanges avec des membres du personnel d'autres établissements scolaires de Forme 3.
- Participation aux **formations collectives** Cecafof et I.F.C.

C. Ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires

Créer un dialogue avec les parents, répondre à leurs interrogations et attentes.

- Lors d'une demande d'inscription, les parents / responsables peuvent visiter l'établissement et ainsi prendre connaissance des formations et finalités développées.
- Les équipes convient les familles ou responsables à l'élaboration du P.I.A. de chaque élève et à la fixation des objectifs.
- Lors d'un problème, les parents / responsables peuvent prendre contact par téléphone ou de vive voix avec le secrétariat de l'école qui les orientera vers la bonne personne suivant le type de problème :
 - Les chefs d'ateliers,
 - Les éducateurs,
 - L'éducatrice-économiste,
 - L'assistante sociale,
 - La psychologue,
 - La logopède,
 - Le / la titulaire,
 - Le professeur concerné,
 - L'équipe du centre P.M.S.S. (psychologue, assistante sociale, ...)
 - La direction
- Des réunions de parents-professeurs sont programmées 3 à 4 fois par année scolaire.
Les équipes peuvent également inviter les familles en-dehors de ces périodes pour faire le point sur la scolarité de leur jeune.
- Des rencontres festives (soupers, marchés de Noël, Portes ouvertes, défilés, brunch, ...) auxquelles les parents sont conviés, avec présence de tous les membres des personnels sont organisées et permettent de mettre en valeur le travail réalisé par les étudiants. Lors de ces moments privilégiés, les membres des personnels peuvent répondre aux demandes des parents.

Associer les parents au processus éducatif

- En début d'année scolaire, les familles/responsables des nouveaux élèves sont invités à participer à une **séance d'informations** leur présentant l'établissement, son organisation, son fonctionnement, ses objectifs, son R.O.I. et ce sur quoi ils doivent être attentifs.
C'est aussi l'occasion de rencontrer pour la 1^{ière} fois l'équipe éducative qui prendra en charge leur jeune.
- Le **journal de classe** est le 1^{er} lien qui existe entre les parents, l'élève et l'équipe éducative.
- Le **bulletin** est un 2^{ième} lien.
- Dans certains cas, la **feuille de route** est un autre lien.

- La **réunion de parents** prévue à la remise du bulletin permet un dialogue direct entre parents et professeurs.
- Si nécessaire, un **rendez-vous** peut être pris en cours d'année afin de coordonner notre action avec celle des parents pour régler des problèmes plus importants.
- La **grille des compétences-seuils et le P.I.A.** peuvent être consultés et expliqués aux parents à leur demande.

Faire appel aux ressources éducatives de l'environnement.

- Chaque section fonctionne comme une **mini-entreprise** et fournit des services à la communauté scolaire et éducative ou à des personnes extérieures à l'établissement (mise en place d'un service de nettoyage, repassage du linge, menus travaux de couture, de retouche, vente de vêtements de seconde main, travaux de maçonnerie, menuiserie, ferronnerie, peinture, entretien de véhicules, ...)
- Des journées d'informations, de formation dans des centres de compétences sont proposées et organisées chaque fois que cela est possible.
- La **collaboration avec diverses associations et organismes** permet à nos élèves d'être « connus et reconnus » : police fédérale, Forem, PSE, « Octobre Rose », Comité de quartier St Lazare, ...
- Diverses **actions et informations** sont régulièrement programmées tout au long de la scolarité pour se rapprocher des buts fixés ; en voici quelques exemples :
 - L'hygiène corporelle et alimentaire (éducation nutritionnelle),
 - La gestion du stress, de la violence visant à informer les jeunes élèves sur le racket, les assuétudes, les réseaux sociaux, ...
 - L'éducation au respect de soi, des autres,
 - L'autonomie dans les déplacements,
 - L'EVRAS : éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (infirmière PMSS, plannings familiaux, ...)
 - La prévention par rapport aux comportements à risque,
 - L'insertion sociale (informations sur les démarches administratives et légales données par un expert, rôle du CPAS, visite du FOREM, ...),
 - Des journées sportives favorisant la tolérance et la solidarité, la gestion des loisirs individuels et collectifs.
 - La découverte culturelle et de différents aspects de la nature que les élèves ne rencontrent pas dans leur environnement habituel (visites d'expositions, de musées, théâtre, cinéma, ferme pédagogique, activités équestres, rencontre avec une journaliste de télévision, ...)
- Des **classes de dépaysement**, de **chantier-nature**, d'**entraide** sont organisées chaque année (Farnières, Lourdes, Banneux, ...)
- Des **activités sportives adaptées** (Cross FRSEL, Adeps, ...), **éducatives** (sécurité routière) et journées de **sensibilisation** à l'environnement.

D. Créer un contexte d'apprentissage favorable

Respecter les rythmes biologiques et psychologiques.

- La journée comprend huit heures de cours réparties comme suit : 4 périodes le matin – 4 périodes l'après-midi entrecoupées par une récréation de 10 minutes. La pause du midi dure 40 minutes pendant laquelle les élèves peuvent dîner (les menus proposés sont variés et équilibrés), se détendre ou pratiquer du football et/ou du basket.
- Selon les secteurs, les cours généraux sont organisés au maximum le matin. Les périodes de pratique professionnelle sont consécutives. En 3^{ème} phase, elles peuvent être organisées sur une journée complète pour permettre des travaux à l'extérieur.
- Les élèves ont la possibilité de bénéficier d'une activité piscine.
- Lorsqu'un professeur est absent, une étude est organisée, des jeux et activités pédagogiques, des vidéos éducatives sont proposées aux élèves. Ceux-ci peuvent également être pris en charge par un autre professeur ou être intégrés un autre groupe-classe.
- **Notre enseignement de Forme 3** est structuré en phases de formation.

1^{ère} Phase

Elle débute par une période d'observation, d'une année en général. Outre la formation générale, celle-ci propose à l'élève un large éventail de choix professionnels et l'aide à se positionner par rapport à ses aspirations en tenant compte de ses potentialités ou de ses problèmes particuliers. Après cette période de « diagnostic », l'élève entame une formation qui relève d'un secteur professionnel précis. La polyvalence pratiquée permet au jeune d'acquérir des compétences de base qui lui permettront de poursuivre une formation performante.

2^{ème} Phase

La pratique enseignée devient plus ciblée et se calque sur un groupe professionnel précis. Durant cette période, l'élève est amené à réaliser un stage d'observation en entreprise durant 3 semaines.

3^{ème} Phase

Poursuite de la formation pratique plus spécifique dans le cadre d'un métier et qui permet l'obtention d'un brevet de qualification au terme de plusieurs épreuves intégrées dans un schéma de passation ou d'une certification par Unités au travers d'UAA, présentées devant un jury de qualification comprenant des personnes extérieures à l'établissement et des membres du personnel.

- Cette structure en séquences permet de considérer positivement chaque étape. L'élève peut s'approprier les apprentissages de la vie scolaire au rythme qui lui est propre.
- A l'issue de chaque phase, l'acquisition de compétences-seuils au niveau des cours généraux est favorisée par une organisation adaptée aux élèves. Pour chaque année scolaire, des groupes de niveaux sont organisés en parallèle dans

l'horaire hebdomadaire en fonction des aptitudes et du rythme de travail des élèves. La confrontation dévalorisante entre forts et moins armés est ainsi esquivée et les faiblesses traitées dès le départ. Un changement de groupe peut être envisagé à tout moment de l'année scolaire et ceci dans chaque branche.

- Un Plan Individuel d'Apprentissage (PIA) et un Plan Individuel de Transition (PIT) est établi pour chaque élève.

Faire confiance et le dire.

- Participation avec les élèves à des activités, concours qui les mettent en « compétition » avec des élèves de l'enseignement ordinaire.
- Participation à des compétitions sportives inter écoles (Cross FRSEL, course des Trieux, sports olympiques – Bruxelles, ...).
- Prise en charge du restaurant didactique « le Vatel », du service traiteur, de cocktails, ... par le secteur Hôtellerie, approvisionnement par le secteur Economie.
- Les réalisations d'élèves (ferronnerie, peinture, maçonnerie, montages floraux, décorations diverses, ...) sont exposées dans les différents lieux de l'établissement accessibles au public (halls d'entrée, couloirs, secrétariat, bureaux des chefs et direction, ...) et mises en vente lors des différentes rencontres organisées par l'établissement.
- Les travaux réalisés par les élèves peuvent faire l'objet de reportages qui enrichissent et renouvellent aussi régulièrement que possibles les pages du site internet de l'établissement.

Créer un maximum d'occasions d'apprentissage

- Au terme de chaque récréation, les élèves sont tenus de se ranger calmement par groupe-classe aux endroits prévus à cet effet avant d'être pris en charge par un professeur. Au terme de chaque journée, des rangs sont également organisés afin de limiter tout débordement à la sortie des classes.
- Aux interours, les éducateurs et enseignants invitent les élèves à se rendre au plus vite dans leurs cours respectifs.
- L'accès aux toilettes (sauf avis médical motivé) n'est autorisé que lors des récréations afin d'éviter de récurrents va-et-vient.
- Pour lutter contre le décrochage scolaire, nous sommes attentifs au comportement inadapté de l'élève, à son absentéisme chronique, au manque de motivation prolongé pour le travail proposé.

Pour remédier au problème du décrochage scolaire, nous donnons à l'élève de 1^{ère} phase une « feuille de route » qui l'accompagne partout. En fin de cours, le professeur donne une appréciation globale du travail et du comportement de l'élève. Cette feuille de route concrétise pour l'élève ses manquements mais aussi ses bonnes actions tout au long de la journée. Un bilan est tiré entre l'élève et le titulaire de manière hebdomadaire. Cette feuille est signée chaque semaine par les parents et conservée dans le dossier de l'élève.

Pour remédier au problème de l'absentéisme, si l'élève « brosse » ou quitte l'établissement sans autorisation, le secrétariat téléphone immédiatement aux parents. L'assistante sociale en collaboration avec l'équipe éducative essaient de découvrir les raisons de cet absentéisme afin d'y remédier. Après dix demi-journées d'absences injustifiées de l'élève, ses parents sont convoqués par écrit à un entretien avec la direction. Parallèlement, le CPMSS est également averti de la situation.

Un système de relevés quotidiens des absences aux cours pour chaque heure par chaque professeur permet de bien vérifier la présence et la participation de chaque élève à chaque activité.

Pour le problème de motivation, en collaboration avec le CPMSS, nous nous attachons à savoir si le jeune est bien intégré dans son groupe-scolaire, si le choix du futur métier est judicieux, bien adapté en fonction des difficultés qu'il rencontre.

Dans certains cas, une réorientation ou un changement de métier est envisagé.

- Des actions ponctuelles dans les cours sont mises en place : motivation personnalisée, horaire adapté en rapport avec les difficultés spécifiques de l'élève, stages intra-école.

Assurer la continuité pédagogique

- La **fiche bilan des compétences-seuils** suit l'élève et est transmise de professeur à professeur.
- **Le Conseil de classe assisté du CPMSS** ou le travail de groupe disciplinaire permet entre autre d'échanger des informations concernant les aptitudes, les acquis, l'évolution d'un élève.
- Les équipes éducatives planifient les apprentissages et activités par discipline et par phase.
- Des écoles primaires sont invitées à participer à diverses activités en relation avec les formations proposées par notre établissement ou à solliciter un partenariat pour concrétiser des projets qui leur sont propres (comédie musicale, projet « nature », aménagement lieux de détente, ...)
- Des rencontres sont organisées avec les équipes paramédicales et sociales des écoles primaires dont sont issus les élèves entrant dans le secondaire dans notre établissement.

E. Conduire chacun des élèves aux savoirs et aux compétences

Impliquer les élèves dans la gestion de leurs apprentissages

- Dans le cours, le professeur établit le lien entre le travail d'aujourd'hui, celui d'hier et de demain afin que l'élève comprenne que le travail demandé lui permet l'acquisition ou l'affinement des compétences dans le temps. Les objectifs poursuivis pour chaque élève lui sont expliqués au départ.
- L'explication de la grille des compétences-seuils et la visualisation de celle-ci par l'élève lui permettent de se rendre compte des progrès mais aussi du chemin qu'il reste à accomplir pour acquérir telle ou telle compétence-seuil.
- La faculté de s'auto-évaluer correctement est un atout essentiel dans la gestion de ses apprentissages car elle permet d'installer une motivation intrinsèque de l'élève.
- Faire verbaliser l'élève son raisonnement lorsqu'il a effectué une tâche, y déceler la faille et y remédier, permettre à d'autres élèves de s'approprier un nouveau mode de raisonnement et ainsi argumenter leurs moyens d'arriver à une solution correcte.

Différencier les méthodes, pas les objectifs

- Le Conseil de classe, assisté des représentants du CPMSS, étudiera avec précision la situation de l'élève. Il fixera collégialement la ou les compétences comportementales interdisciplinaires à travailler avec lui. Cette démarche sera progressive. Ces informations concernant chaque élève sont à la disposition de toute l'équipe éducative (fardes en salle des professeurs).
- Pour optimiser la formation de l'élève, il est nécessaire pour lui d'acquérir certaines compétences comportementales interdisciplinaires qui influenceront positivement sa réussite.
- Mise en place d'aménagements raisonnables pour les élèves porteurs de troubles spécifiques.

Mettre en pratique ce que l'on préconise

- Mise en place d'une classe cyber-média et exploitation de celle-ci avec les élèves.
- Une formation de base à l'utilisation de l'outil informatique est donnée par un professeur attitré ou de cours généraux.
- A la fin du cours d'éducation physique, l'élève a la possibilité de prendre un douche.
- Pour les élèves qui ont des problèmes spécifiques d'hygiène, il est possible de prendre une douche lorsque cela s'avère nécessaire ainsi que faire laver et/ou réparer leurs vêtements par les secteurs SAP et Habillement.

F. Organiser des bilans

Des bilans de temps en temps

- Les élèves reçoivent 4 bulletins par année scolaire.
- Des réunions de parents sont organisées au cours de l'année scolaire. De plus, chaque responsable peut, sur rendez-vous, être tenu au courant de l'évolution de l'élève.

Selon le moment

- Au sein d'une discipline, lorsque l'enseignant juge qu'une compétence est acquise, il organise une évaluation ponctuelle. Si certains élèves ne réussissent pas l'épreuve, ils poursuivent leur apprentissage et auront l'occasion plus tard de faire la preuve de la compétence acquise.
- Un dossier de compétences est instauré pour chaque cours et visualisé par l'élève à chaque fin de période et/ou à sa demande ou celle de son responsable.

G. Préparer aux choix professionnels en dépassant les limites sociales et culturelles

Familiariser l'élève avec les différents métiers.

- Durant toute la 1^{ère} année de 1^{ère} phase, l'élève est initié aux différents métiers proposés sur l'implantation où il est inscrit et peut émettre le souhait de réaliser un stage sur l'autre implantation dans un autre secteur professionnel.

L'informer sur les orientations possibles.

- L'élève commence donc sa formation dans plusieurs secteurs professionnels où il acquiert à son rythme les compétences-seuils de base. L'accent est mis sur une gestuelle, la reconnaissance et l'utilisation correcte de l'outil. Le recours régulier à des activités de production favorise la dextérité, le rendement, la capacité de travailler en équipe et de prendre des initiatives efficaces.

Ouvrir les perspectives.

- Durant cette année d'observation, des séquences d'activités, d'informations sont mises sur pied pour que chaque élève puisse mieux appréhender les finalités du métier voulu : visites d'entreprises, enquêtes et rencontres avec des professionnels, mini-stage en 3^{èmes} phases, dossier de motivation, ...
- Au terme de cette année d'observation, l'élève choisit de s'orienter vers un secteur professionnel pour poursuivre sa 1^{ère} phase.
- En deuxième phase, l'élève aborde un groupe professionnel. L'objectif est de faciliter l'approche du profil professionnel requis en fin de formation et à cette fin, des séquences particulières d'apprentissage seront mises en place.
- En troisième phase, l'élève aborde un métier. L'objectif est d'acquérir les bases du métier ainsi que préparer l'élève aux épreuves du schéma de passation menant à la qualification. A cette fin, des séquences particulières d'apprentissage, des modules d'évaluation et une planification dans le temps seront mises en place.
- En deuxième et troisième phases, l'objectif étant d'affiner et perfectionner le profil professionnel exigé en entreprise, des périodes particulières d'apprentissage seront instaurées : enseignement sur site professionnel, fabrications en série, travaux intra et extra-muros, stages pratiques, ...
- L'enseignement sur site professionnel : à la faveur de partenariats avec diverses entreprises, institutions locales, l'élève se familiarise avec les contraintes professionnelles en travaillant ponctuellement sur le terrain sous la tutelle de son professeur (ex. : Carrefour market, ...)
- Les travaux intra et extra-muros sont réalisés par des groupes d'élèves à l'intérieur et extérieur de l'école. Ils offrent différentes approches de la profession, demandent de l'initiative et favorisent l'appropriation de compétences comportementales interdisciplinaires.
Les travaux extra-muros favorisent l'intégration socioprofessionnelle.

Pour augmenter les chances d'insertion socioprofessionnelle, le Conseil de classe peut proposer aux étudiants de fin de Phase 2 ou de Phase 3 qui ont déjà acquis suffisamment de compétences et qui voudraient mettre « un pied » dans la vie professionnelle, un enseignement en alternance en collaboration avec le Cefa

mixte de Leuze. Les élèves ont alors l'occasion de travailler trois jours par semaine en entreprise et de poursuivre dans le même temps leur scolarité en fréquentant l'école deux jours par semaine.

- Les stages pratiques : selon la phase ou l'année, deux, quatre ou huit semaines de travail chez un patron, en une ou plusieurs périodes et au sein de plusieurs entreprises.

Les stages représentent une mise en situation d'intégration professionnelle par excellence. Ils s'adressent à des élèves qui ont déjà acquis certaines compétences du profil de formation du métier concerné.

Ils permettent, au-delà de la découverte du monde du travail, d'exercer et tester leurs compétences professionnelles et transversales en situation authentique de travail, de se familiariser avec des techniques ou du matériel non utilisés à l'école et de mobiliser les apprentissages dans un contexte professionnel.

L'élève doit se gérer seul (carnet de stage), faire preuve d'adaptation aux lieux et aux personnes, d'autonomie au niveau de ses déplacements notamment et d'esprit d'initiative.

- Le suivi de ces activités par l'équipe éducative et le patron amène certains réajustements et permet de cibler les faiblesses. Cette collaboration étroite nous permet ainsi de remédier aux lacunes rencontrées mais aussi de rapprocher l'apprentissage à l'atelier du profil professionnel et des exigences patronales.

4. EVALUATION

Par les plans individuels d'apprentissage, les avis au journal de classe, le bulletin, les réunions de parents, les rencontres informelles, l'élève et ses parents / responsables sont régulièrement informés des compétences acquises, des difficultés rencontrées, des remédiations envisagées et des objectifs finaux à atteindre.

Le passage de phases (1 à 2 et 2 à 3) est décidé collégalement par le Conseil de classe. L'évaluation est à la fois formative et certificative ; elle insiste sur la progression individuelle de l'élève. Il ne s'agit pas d'une moyenne arithmétique de cotations, appréciations mais de l'acquisition de compétences, de résultats de l'attitude en classe, du rythme de travail, de la participation voire de l'esprit d'initiatives.

Dès que l'accès à la troisième phase est accordé par le Conseil de classe, l'élève entre dans un nouveau processus d'apprentissage dont la durée épouse ses potentialités. Son parcours qualifiant est donc étroitement lié à son rythme d'apprentissage, qui peut varier d'un élève à l'autre. Sa durée est aussi fonction de la spécificité du profil visé.

La progression de l'élève vers les compétences à maîtriser est balisée par un schéma de passation des épreuves de qualification ou par l'acquisition d'unités d'apprentissage qui sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque élève ainsi qu'aux spécificités des secteurs.

Un schéma de passation est un dispositif qui orchestre la mise en œuvre des épreuves de qualification, qui balisent le parcours de l'élève vers son CQ.

Dans le cadre de cette fonction, le schéma de passation permet effectivement d'assurer la vérification et la validation des acquis des élèves, et donc d'attester de la maîtrise des savoirs, aptitudes et compétences fixés dans le profil de formation (CM du PF).

Il constitue aussi une source d'informations qui permet au Conseil de classe de calibrer les apprentissages (via le Plan Individuel d'Apprentissage, PIA) et d'ajuster les stratégies d'enseignement en fonction de la progression de l'élève dans son parcours de qualification.

Le nombre d'épreuves qui rythment la passation de la qualification varie selon le métier (contraintes extérieures et impondérables) pour lequel l'élève souhaite obtenir une certification. La nouvelle modalité de passation impose toutefois une pluralité d'épreuves qui se matérialisent par des situations d'intégration

La Certification Par Unités d'acquis d'apprentissage (CPU) désigne, quant à elle, un dispositif organisant la certification des savoirs, aptitudes et compétences professionnels en Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA). Un acquis d'apprentissage est ce que l'élève sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Une UAA est un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué et validé.

La CPU considère le cycle de l'enseignement qualifiant comme une formation complète menant à un métier spécifique, que l'élève parcourt en validant progressivement ses acquis et en étant certifié sur le résultat final. Les éléments-clés du dispositif CPU sont :

- le découpage en UAA : un parcours d'apprentissage composé de plusieurs UAA spécifiques à chaque option, qui seront validées par les élèves progressivement, afin d'obtenir à terme un (des) certificat(s) de qualification ;
- le soutien aux apprentissages : la remédiation est mise en place rapidement afin de prévenir les échecs ;

- le non redoublement : grâce à la remédiation qui est cœur du dispositif le redoublement n'est plus envisagé.

Au terme de la scolarité, à la qualification, le Conseil de classe peut délivrer le Certificat d'Etudes Secondaires Inférieures – le C.E.S.I.

Les élèves peuvent également obtenir le Certificat d'Etude de Base – le C.E.B. – au terme de la 3^e Phase ou en s'inscrivant aux épreuves communes destinées aux élèves de 6^{ième} année primaire.